RENTREE SCOLAIRE 2021-2022

Du 02 septembre 2021 au 05 juillet 2022

Accueil Périscolaire Estrablin et Mercredis de Gémens

Dossier Fiche inscription administrative
A RETOURNER EN MAIRIE D'ESTRABLIN
AVANT LE 9 JUILLET 2021

Mesdames, Messieurs, afin d'organiser les inscriptions des accueils périscolaires (Garderies et cantines) et des Mercredis de Gémens, pour l'année scolaire **2021/2022,** nous vous demandons de vous rendre sur le site de la mairie d'Estrablin (rubrique enfance jeunesse), pour prendre connaissance des modalités d'inscription et de réservation.

Période réservations en ligne :

Une fois le dossier administratif déposé ou envoyé en mairie

Vous pourrez effectuer les réservations à la **cantine, aux accueils périscolaires (matin- soir) et au centre de loisirs du mercredi** qui se dérouleront **du 15 juillet jusqu'au 15 aout 2021** directement sur votre espace famille.

Pour le périscolaire école Estrablin :

Réservations : cantine matin, soir pour les prévisions annuelles

Pour les mercredis de Gémens :

Réservations : mercredis pour les prévisions mensuelles

Procédure : pour cette rentrée 2021/2022

Nous vous proposons une nouveauté :

1 - Réservations en ligne pour la cantine, accueils matin et du soir ;

2 - Réservations en ligne pour les accueils du mercredis (rappel toujours 8 jours avant)

Date d'ouverture des réservations en ligne : du 15 juillet jusqu'au 15 aout

Ces réservations s'effectuent sur votre portail famille. Pour cela vous devez impérativement disposer d'un compte famille BL ENFANCE

Lien portail famille : **https://portail.berger-levrault.fr/MairieEstrablin38780/accueil** :

pour de faciliter vos démarches, préparez l'inscription de votre enfant aux activités périscolaires (cantine matin, soir) et au centre de loisirs mercredi et vacances scolaires.

Toute demande effectuée pendant la période d'inscription assure une place pour la rentrée scolaire. Les demandes effectuées hors période de réservation seront mises en liste d'attente et traitées en fonction des places disponibles.

Pour compléter votre dossier d'inscription vous devez fournir obligatoirement les pièces suivantes pour l'année en cours :

- Photocopie des vaccins de l'enfant à jour,
- Numéro d'allocataire CAF,
- Attestation de quotient familial délivrée par la CAF, ou avis d'imposition (N-1) si vous n'avez pas de quotient familial,
- Attestation d'assurance responsabilité civile ou extrascolaire.

La fiche d'inscription administrative est valable pour l'année jusqu'au 31 aout 2022.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES A RETROUVER SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE.

- Modalités d'inscriptions et de réservations « rubrique enfance jeunesse".
- Fiche administrative inscription enfant « Accueil périscolaire et mercredis » Ecole Estrablin
- Fiche administrative inscription enfant « Accueil mercredis et vacances scolaires » intercommunal
- Fiche Projet d'accueil individualisé (PAI)
- Tarifs et règlements intérieurs

Lien périscolaire Estrablin : https://estrablin.fr/fr/rb/686740/accueil-periscolaire-16
Lien accueil mercredi intercommunal : https://estrablin.fr/fr/rb/686831/centre-de-loisirs-gemens

Mail contact périscolaire école Estrablin : peri@estrablin.fr
Mail contact mercredis de Gémens : gemens@estrablin.fr

L'ensemble des documents est téléchargeable sur le site de la marie d'Estrablin.

Tout dossier ou fiche incomplète sera refusé.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires concernant les temps périscolaires et extrascolaire pour l'ensemble des six communes pour ce qui concernes les accueils du mercredi et vacances scolaires.

Le Service Animation